



Fiche de données de sécurité

Copyright, 2021, Compagnie 3M. Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS: 20-7358-3
Date de révision: 02/04/2021

Numéro de version: 4.01
Annule et remplace la
version du : 30/04/2018

Cette fiche de données de sécurité est conforme au règlement REACH n° 1907/2006 et à ses modifications.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:

3M™ Screen Printing UV Ink 9840 Transparent Medium Yellow

Numéros d'identification de produit
75-3470-6906-6

7000056113

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Encre.

1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE: 3M France 1 PARVIS DE L'INNOVATION CS 20203 95006 CERGY PONTOISE CEDEX
Téléphone: 01 30 31 61 61
E-mail: tfr@mmm.com
Site internet <http://3m.quickfds.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone ORFILA: 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:

Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 2 - H319

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A - Skin Sens. 1A; H317

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B - Repr. 1B; H360

Toxicité spécifique pour certains organes cibles-exposition répétée, catégorie 1 - STOT RE 1 ; H372

Dangereux pour l'environnement aquatique (chronique), Catégorie 2 - Auat. Chr. 2; H411

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette

Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:

Danger

Symboles :

SGH07 (Point d'exclamation)SGH08 (Danger pour la santé) |SGH09 (Environnement)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	256-360-6	40 - 50
N-Vinylcaprolactame	2235-00-9	218-787-6	10 - 20
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	230-811-7	1 - 3
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	119313-12-1	404-360-3	< 1
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényle)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	4006006	< 1
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	28961-43-5	500-066-5	< 1
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	52408-84-1	500-114-5	< 0,5

MENTIONS DE DANGER:

H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H360FD	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système respiratoire.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P260A	Ne pas respirer les vapeurs.
P273	Eviter le rejet dans l'environnement.
P280E	Porter des gants de protection.

Intervention ::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs
--------------------	---

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333 + P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Élimination:

P501

Éliminer le contenu/ récipient conformément à la réglementation locale/ régionale/nationale/ internationale.

AUTRES INFORMATIONS:

Précaution - Extra:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 .Autres dangers

Contient une substance qui répond aux critères PBT conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006, annexe XIII Contient une substance qui remplit les critères vPvB selon le Règlement (EC) N°1907/2006, Annexe XIII.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	(N° CAS) 48145-04-6 (N° CE) 256-360-6	40 - 50	Sens. de la peau 1A, H317 Repr. 2, H361df Tox. aquatique chronique 2, H411
Polymère méthacrylate	Confidentiel	10 - 20	Substance non classée comme dangereuse
N-Vinylcaprolactame	(N° CAS) 2235-00-9 (N° CE) 218-787-6	10 - 20	Tox. aigüe 4, H312 Tox. aigüe 4, H302 Irr. des yeux 2, H319 Skin Sens. 1B, H317 STOT RE 1, H372
Acrylate uréthane aliphatique	Confidentiel	7 - 13	Substance non classée comme dangereuse
PRODUITS DE LA REACTION DU 2,3,4,5-TETRACHLORO-6-CYANO-METHYL ESTER DE L'ACIDE BENZOIQUE AVEC P-PHENYLENEDIAMINE ET METHOXYDE DE SODIUM	(N° CAS) 106276-80-6	5 - 10	Substance non classée comme dangereuse
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	(N° CAS) 7328-17-8 (N° CE) 230-811-7	1 - 3	Tox. aigüe 4, H312 Tox. aigüe 4, H302 Irr. de la peau 2, H315 Irr. des yeux 2, H319 Sens. cutanée 1, H317
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	(N° CAS) 119313-12-1 (N° CE) 404-360-3	< 1	Repr. 1B, H360D Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox. aquatique chronique 1, H410,M=1
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	(N° CAS) 28961-43-5 (N° CE) 500-066-5	< 1	Irr. des yeux 2, H319 Skin Sens. 1B, H317

2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	(N° CAS) 71868-10-5 (N° CE) ELINCS 4006006	< 1	Tox. aigüe 4, H302 Repr. 1B, H360FD Tox. aquatique chronique 2, H411
Octaméthylcyclotétrasiloxane	(N° CAS) 556-67-2 (N° CE) 209-136-7	< 0,5	Repr. 2, H361f Tox. aquatique chronique 1, H410,M=10 Liq. Inflamm. 3, H226
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	(N° CAS) 52408-84-1 (N° CE) 500-114-5	< 0,5	Irr. des yeux 2, H319 Sens. de la peau 1A, H317 Tox.aquatique chronique 3, H412

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:

Transporter la personne à l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si les signes et les symptômes se développent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:

Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Non applicable.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie: Utiliser un agent d'extinction adapté pour le matériel combustible tel que l'eau ou mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance

Formaldéhyde
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone

Condition

Pendant la combustion.
Pendant la combustion.
Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Évacuer la zone. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Reportez-vous aux autres sections de cette FDS pour l'information concernant les risques physiques et de la santé, de protection respiratoire, ventilation et équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Récupérer le matériau répandu. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par des personnes compétentes. Ventiler la zone. Lire et suivre les précautions d'emploi sur l'étiquette et la fiche de sécurité du solvant. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux réglementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:

Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol. Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Nettoyer les vêtements souillés avant réemploi. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Valeurs limites d'exposition:****Limites d'exposition professionnelle**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
------------	------------	---------	----------------	-------------------------------

N-Vinylcaprolactame 2235-00-9 Déterminé par VLEP (8 heures):0.1 ppm (0.57
le fabricant mg/m3)
VLEPs France : France. Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle (VLEP) aux agents chimiques en France (INRS, ED 984)
VLEP
Valeurs limites de moyenne d'exposition
/

Valeurs limites biologiques

Il n'existe pas de limites biologiques pour les composants listés à la section 3 de cette fiche de données de sécurité.

Les procédures de surveillance recommandées: Les informations sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenues auprès de l'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS).

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards

Utiliser une protection oculaire conforme à l'EN 166.

Protection de la peau/la main

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards

Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques et particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards

Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136: Filtres types A & P

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique::	Liquide
Couleur	Jaune
Odeur	Acrylate
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point de fusion / point de congélation	<i>Non applicable.</i>
Point/intervalle d'ébullition:	> 148,9 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Limites d'inflammabilité (UEL)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Point d'éclair:	> 93,3 °C [Méthode de test: Pensky-Martens Closed Cup]
Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
pH	<i>la substance / le mélange n'est pas soluble (dans l'eau)</i>
Viscosité cinématique	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Coefficient de partage n-octanol / eau	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Pression de vapeur	< 160 Pa [@ 20 °C]
Densité	Environ 1,3 g/ml
Densité relative	Environ 1,3 [Réf. Standard :Eau = 1]
Densité de vapeur relative	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	<i>Pas de données de tests disponibles.</i>
Taux d'évaporation:	< 1 [Réf. Standard :BUOAC=1]
Teneur en matières volatiles:	1 - 5 % en poids

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:

Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

Une polymérisation dangereuse peut se produire. En cas de perte de l'initiateur ou avec exposition à la chaleur.

10.4. Conditions à éviter:

étincelles et / ou flammes

Chaleur.

10.5 Matériaux à éviter:

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

<u>Substance</u>	<u>Condition</u>
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:

Irritation de l'appareil respiratoire : les signes et symptômes peuvent inclure toux, écoulement nasal, maux de tête, éternuements, douleur nasale et maux de gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:

Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

Contact avec les yeux:

Irritation oculaire grave: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, opacité cornéenne, diminution de la vision avec risque d'altération permanente.

Ingestion:

Peut être nocif en cas d'ingestion Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des effets sur un organe cible:

Effets respiratoires : Les signes et les symptômes peuvent inclure toux, difficulté respiratoire, oppression de la poitrine, respiration asthmatique, augmentation du rythme cardiaque, cyanose (coloration bleue de la peau), crachats, modification des tests fonctionnels des poumons et/ou dépression respiratoire.

Toxicité pour la reproduction / le développement

Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé.2 000 - 5 000 mg/kg
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Polymère méthacrylate	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Polymère méthacrylate	Ingestion		LD50 estimé à 2 000 - 5 000 mg/kg
N-Vinylcaprolactame	Cutané	Lapin	LD50 1 700 mg/kg
N-Vinylcaprolactame	Ingestion	Rat	LD50 1 049 mg/kg
PRODUITS DE LA REACTION DU 2,3,4,5-TETRACHLORO-6-CYANO-METHYL ESTER DE L'ACIDE BENZOIQUE AVEC P-PHENYLENEDIAMINE ET METHOXYDE DE SODIUM	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
PRODUITS DE LA REACTION DU 2,3,4,5-TETRACHLORO-6-CYANO-METHYL ESTER DE L'ACIDE BENZOIQUE AVEC P-PHENYLENEDIAMINE ET METHOXYDE DE SODIUM	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 1 mg/l
PRODUITS DE LA REACTION DU 2,3,4,5-TETRACHLORO-6-CYANO-METHYL ESTER DE L'ACIDE BENZOIQUE AVEC P-PHENYLENEDIAMINE ET METHOXYDE DE SODIUM	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Acrylate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	Cutané		LD50 estimé à 1 000 - 2 000 mg/kg
Acrylate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	Ingestion	Rat	LD50 1 860 mg/kg
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	Ingestion	Rat	LD50 967 mg/kg
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	Cutané	Lapin	LD50 > 13 000 mg/kg
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	Cutané	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Cutané	Rat	LD50 > 2 400 mg/kg
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 36 mg/l
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Lapin	Aucune irritation significative
N-Vinylcaprolactame	Lapin	Irritation minimale.
PRODUITS DE LA REACTION DU 2,3,4,5-TETRACHLORO-6-CYANO-METHYL ESTER DE L'ACIDE BENZOIQUE AVEC P-PHENYLENEDIAMINE ET METHOXYDE DE SODIUM	Lapin	Aucune irritation significative
Acrylate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle	Lapin	Irritant
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	Lapin	Aucune irritation significative
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	Lapin	Aucune irritation significative
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	Lapin	Irritation minimale.
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	Lapin	Irritation minimale.
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Lapin	Irritation minimale.

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Lapin	Aucune irritation significative
N-Vinylcaprolactame	Lapin	Irritant sévère

PRODUITS DE LA REACTION DU 2,3,4,5-TETRACHLORO-6-CYANO-METHYL ESTER DE L'ACIDE BENZOIQUE AVEC P-PHENYLENEDIAMINE ET METHOXYDE DE SODIUM	Lapin	Aucune irritation significative
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	Lapin	Irritant sévère
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	Lapin	Aucune irritation significative
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	Lapin	Aucune irritation significative
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	Lapin	Irritant sévère
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	Lapin	Irritant sévère
Octaméthylcyclotérasiloxane	Lapin	Aucune irritation significative

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Cochon d'Inde	Sensibilisant
N-Vinylcaprolactame	Souris	Sensibilisant
PRODUITS DE LA REACTION DU 2,3,4,5-TETRACHLORO-6-CYANO-METHYL ESTER DE L'ACIDE BENZOIQUE AVEC P-PHENYLENEDIAMINE ET METHOXYDE DE SODIUM	Humain	Non-classifié
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	Cochon d'Inde	Sensibilisant
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	Cochon d'Inde	Non-classifié
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	Cochon d'Inde	Sensibilisant
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	Souris	Sensibilisant
Octaméthylcyclotérasiloxane	Homme et animal	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagenicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
N-Vinylcaprolactame	In vitro	Non mutagène
PRODUITS DE LA REACTION DU 2,3,4,5-TETRACHLORO-6-CYANO-METHYL ESTER DE L'ACIDE BENZOIQUE AVEC P-PHENYLENEDIAMINE ET METHOXYDE DE SODIUM	In vitro	Non mutagène
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	In vitro	Non mutagène
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	In vivo	Non mutagène
Octaméthylcyclotérasiloxane	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 800 mg/kg/day	43 jours
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 300 mg/kg/day	Avant l'accouplement - Lactation
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 300 mg/kg/day	Avant l'accouplement

					t - Lactation
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 300 mg/kg/day	1 génération
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 300 mg/kg/day	1 génération
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	NOAEL 30 mg/kg/day	1 génération
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	LOAEL 40 mg/kg/day	1 génération
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	Ingestion	Toxique pour le développement	Rat	LOAEL 40 mg/kg/day	1 génération
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Inhalation	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 8,5 mg/l	2 génération
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Ingestion	Toxique pour la reproduction des femelles	Lapin	NOAEL 50 mg/kg/day	Pendant l'organogénèse
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Inhalation	Toxique pour la reproduction des femelles	Rat	NOAEL 3,6 mg/l	2 génération

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
N-Vinylcaprolactame	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL Non disponible	

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
N-Vinylcaprolactame	Inhalation	Système respiratoire	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	Rat	NOAEL 0,001 mg/l	28 jours
N-Vinylcaprolactame	Inhalation	sang Foie Rénale et / ou de la vessie des yeux	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,18 mg/l	90 jours
N-Vinylcaprolactame	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 260 mg/kg/day	3 Mois
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	Ingestion	Système endocrine système hématopoïétique Foie Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/day	28 jours
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	Ingestion	le système nerveux périphérique des yeux	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL 75 mg/kg/day	90 jours
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Cutané	système hématopoïétique	Non-classifié	Lapin	NOAEL 960 mg/kg/day	3 semaines
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Inhalation	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 8,5 mg/l	13 semaines
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Inhalation	Système endocrine système immunitaire Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 8,5 mg/l	2 génération
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Inhalation	système hématopoïétique	Non-classifié	Rat	NOAEL 8,5 mg/l	13 semaines
Octaméthylcyclotétrasiloxane	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 600 mg/kg/day	2 semaines

Danger par aspiration

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	177 mg/l
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Ide mélanote	Expérimental	96 heures	LC50	10 mg/l
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	4,4 mg/l
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	1,21 mg/l
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	0,71 mg/l
Polymère méthacrylate	Confidentiel		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			N/A
N-Vinylcaprolactame	2235-00-9	Bactéries	Expérimental	17 heures	EC50	622 mg/l
N-Vinylcaprolactame	2235-00-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>100 mg/l
N-Vinylcaprolactame	2235-00-9	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
N-Vinylcaprolactame	2235-00-9	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	307 mg/l
N-Vinylcaprolactame	2235-00-9	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	25 mg/l
Acrylate uréthane aliphatique	Confidentiel		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			N/A
PRODUITS DE LA REACTION DU 2,3,4,5-TETRACHLORO-6-CYANO-METHYL ESTER DE L'ACIDE BENZOIQUE AVEC P-PHENYLENEDIAMINE ET METHOXYDE DE SODIUM	106276-80-6	Boue activée	Estimé	30 minutes	EC50	>1 000 mg/l

PRODUITS DE LA REACTION DU 2,3,4,5-TETRACHLORO-6-CYANO-METHYL ESTER DE L'ACIDE BENZOIQUE AVEC P-PHENYLENEDIAMINE ET METHOXYDE DE SODIUM	106276-80-6		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			N/A
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	770 mg/l
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Ide mélanote	Expérimental	96 heures	LC50	10 mg/l
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	3,2 mg/l
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	10,56 mg/l
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophén one	119313-12-1	Boue activée	Expérimental	30 minutes	IC50	>5,9 mg/l
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophén one	119313-12-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>0,5 mg/l
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophén one	119313-12-1	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	0,46 mg/l
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophén one	119313-12-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,5 mg/l
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>100 mg/l
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	1,6 mg/l
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	Puce d'eau	Expérimental	24 heures	EC50	15,3 mg/l
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	9 mg/l
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	0,92 mg/l
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	EC10	1,75 mg/l
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	28961-43-5	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC20	292 mg/l
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	28961-43-5		Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification			N/A
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide	52408-84-1	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC20	507 mg/l

acrylique						
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	52408-84-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	12,2 mg/l
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	52408-84-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	91,4 mg/l
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	52408-84-1	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	5,74 mg/l
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	52408-84-1	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	0,921 mg/l
Octaméthylcyclotétrasil oxane	556-67-2	Truite arc-en-ciel	Expérimental	93 jours	NOEC	0,0044 mg/l
Octaméthylcyclotétrasil oxane	556-67-2	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,0079 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Estimé Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	9.7 heures (t 1/2)	Méthode non standard
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	22.3 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301D
Polymère méthacrylate	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
N-Vinylcaprolactame	2235-00-9	Expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	30-40 % en poids	OECD 301A - DOC Die Away Test
Acrylate uréthane aliphatique	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes			N/A	
PRODUITS DE LA REACTION DU 2,3,4,5-TETRACHLORO-6-CYANO-METHYL ESTER DE L'ACIDE BENZOIQUE AVEC P-PHENYLENEDIAMINE ET METHOXYDE DE SODIUM	106276-80-6	Estimé Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	3 % Demande biologique en oxygène DBO/Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301C
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	98 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	119313-12-1	Expérimental Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	3 % en poids	Méthode non standard
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	≤1 % en poids	OCDE 301B - Mod. CO2
Triacrylate de	28961-43-5	Expérimental	28 jours	évolution dioxyde	58-61 % en	OCDE 301B - Mod. CO2

triméthylolpropane polyoxyéthylène		Biodégradation		de carbone	poids	
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	52408-84-1	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	72-85 % en poids	OCDE 301B - Mod. CO2
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	31 jours (t 1/2)	Méthode non standard
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Expérimental Hydrolyse		Demi-vie hydrolytique	69.3-144 heures (t 1/2)	Méthode non standard
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	3.7 % en poids	OCDE 310 CO2 Headspace

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.58	Méthode non standard
Polymère méthacrylate	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
N-Vinylcaprolactame	2235-00-9	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.2	Méthode non standard
Acrylate uréthane aliphatique	Confidentiel	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
PRODUITS DE LA REACTION DU 2,3,4,5-TETRACHLORO-6-CYANO-METHYL ESTER DE L'ACIDE BENZOIQUE AVEC P-PHENYLENEDIAMINE ET METHOXYDE DE SODIUM	106276-80-6	Estimé Bioconcentratie		Facteur de bioaccumulation	35	Estimation : Facteur de bioaccumulation
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.105	Méthode non standard
2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone	119313-12-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.91	Méthode non standard
2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one	71868-10-5	Expérimental FBC - Autres	56 jours	Facteur de bioaccumulation	<10	Méthode non standard
Triacrylate de triméthylolpropane polyoxyéthylène	28961-43-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.89	Méthode non standard
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	52408-84-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	2.52	Méthode non standard
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Expérimental BCF - Vairon à grosse tête	28 jours	Facteur de bioaccumulation	12400	Méthode non standard

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Acrylate de 2-phénoxyéthyle	48145-04-6	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	220 l/kg	Episuite™
Acrylate de 2-(2-ethoxyethoxy)éthyle	7328-17-8	Estimé Mobilité dans le sol	Koc	10 l/kg	Episuite™
Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique	52408-84-1	Expérimental Mobilité dans le	Koc	100 l/kg	OCDE 121 estimation de Koc par HPLC

		sol			
--	--	-----	--	--	--

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ingrédient	Numéro CAS	Statut PBT/vPvB
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Conforme aux critères PBT REACH
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Répond aux critères vPvB de REACH
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Conforme aux critères PBT REACH
Octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	Répond aux critères vPvB de REACH

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale.

Éliminer les déchets dans une installation de déchets industriels autorisés. Comme une alternative d'élimination, incinérer le produit dans une installation d'incinération de déchets autorisée. La destruction adéquate peut nécessiter l'utilisation de carburant supplémentaire pendant les procédés d'incinération. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client. Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attribuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agréé.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

08 03 12* Déchets d'encre contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

	Transport routier (ADR)	Transport aérien (IATA)	Transport maritime (IMDG)
14.1 Numéro UN	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
14.4 Groupe d'emballage	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
14.5 Dangers pour l'environnement	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Please refer to the other sections of the SDS for further information.	Please refer to the other sections of the SDS for further information.
14.7 Transport maritime en vrac selon l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et code IBC	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
Température critique	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
Code tunnel ADR	Pas de données de tests disponibles.	Not Applicable	No Data Available
Code de classification ADR	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
Catégorie de transport ADR	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
Coefficient multiplicateur ADR	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
Code de ségrégation IMDG	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available
Transport non autorisé	Pas de données de tests disponibles.	No Data Available	No Data Available

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:

La/les substance(s) suivante(s) contenues dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions

applicables selon les provisions mentionnées.

Ingrédient**Numéro CAS**

Octaméthylcyclotétrasiloxane

556-67-2

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH

Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut d'Autorisation selon REACH:

Les substances suivantes contenues dans ce produit pourraient être ou sont soumises à autorisation selon REACH.

Ingrédient**Numéro CAS**

2-Benzyl-2-diméthylamino-4-morpholinobutyrophénone

119313-12-1

2-Méthyl-1-(4-méthylthiophényl)-2-morpholinopropane-1-one

71868-10-5

Octaméthylcyclotétrasiloxane

556-67-2

Statut d'Autorisation: listée sur la liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes pour autorisation.

Tableau des maladies professionnelles

65 Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

15.2. Evaluation de la Sécurité Chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour cette substance / ce mélange conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié.

16. AUTRES INFORMATIONS**Liste des codes des mentions de dangers H**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H360D	Peut nuire au fœtus.
H360FD	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus .
H361df	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Système respiratoire.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:

Section 09 UE: informations sur le pH - L'information a été ajoutée.

Section 1 : Adresse - L'information a été modifiée.

CLP: Tableau ingrédient - L'information a été modifiée.

Etiquette: % CLP inconnu - L'information a été supprimée.

Etiquette: Précaution CLP - Elimination - L'information a été modifiée.

Etiquette: Précaution CLP - Prévention - L'information a été modifiée.

Etiquette: Précaution CLP - Extra - L'information a été supprimée.

Etiquette: CLP Organes cible (Codes des mentions de danger) - L'information a été modifiée.

Etiquette: Mention d'avertissement - L'information a été modifiée.

Section 2: Autres phrases de risques - L'information a été modifiée.

Section 02: Eléments FDS : Mentions de mise en garde supplémentaires du CLP - L'information a été ajoutée.

Section 03: Titre de la colonne Tableau de composition % - L'information a été ajoutée.

Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.

Section 03: Substance non applicable - L'information a été ajoutée.

Section 04: Informations sur les effets toxicologiques - L'information a été modifiée.

Section 5: Feu - Conseils pour les sapeurs-pompiers (Information) - L'information a été modifiée.

Section 6: Rejet accidentel d'environnement (Information) - L'information a été modifiée.

Section 7: Précautions de la manipulation (Information) - L'information a été modifiée.

Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition : Valeurs limites de moyenne d'exposition :
- L'information a été modifiée.

Section 8: Protection individuelle (Information respiratoire) - L'information a été modifiée.

Section 8: Protection personnelle - La peau/ La main (Information) - L'information a été modifiée.

Section 9: Couleur - L'information a été ajoutée.

Section 9: Taux d'évaporation (Information) - L'information a été supprimée.

Section 9: Dangers d'explosion information - L'information a été supprimée.

Section 09: Informations sur la viscosité cinématique - L'information a été ajoutée.

Section 9: Point de fusion (Information) - L'information a été modifiée.

Section 9: Odeur - L'information a été ajoutée.

Section 9: Apparence / odeur modification - L'information a été supprimée.

Section 9: Propriétés comburantes information - L'information a été supprimée.

Section 9: pH (Information) - L'information a été supprimée.

Section 9: Description de la propriété pour les propriétés optionnelles - L'information a été modifiée.

Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été ajoutée.

Section 9: Densité de vapeur (valeur) - L'information a été supprimée.

Section 9 : Viscosité - L'information a été supprimée.

Section 11: Toxicité aigüe (Tableau ATE - text) - L'information a été modifiée.

Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.

Section 11: Classification (Disclaimer) - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.

Section 11: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.

Section 11: Texte Tableau effets sur la reproduction et / ou sur le développement - L'information a été supprimée.

Section 11: Danger pour la reproduction (Information) - L'information a été supprimée.

Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.

Rubrique 11: Effets sur la reproduction /le développement - L'information a été ajoutée.

Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.

Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.

Section 12: 12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne - L'information a été ajoutée.

Section 12: 12.7. Autres effets indésirables - L'information a été modifiée.

Section 12: Avertissement de classification - L'information a été modifiée.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES - L'information a été modifiée.

Section 12: Veuillez contacter le fabricant pour plus d'information. - L'information a été supprimée.

Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été ajoutée.

Section 12: Aucune information disponible sur les perturbateurs endocriniens - L'information a été ajoutée.

Section 12: Pas d'information disponibles concernat PBT/vPvB (Avertissement) - L'information a été supprimée.

Section 12: Rayon du tableau PBT/vPvB - L'information a été ajoutée.

12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.

12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.

Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.

Section 14 Code de classification - Titre principal - L'information a été ajoutée.

Section 14 Code de classification - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.

Section 14 Température de régulation - Titre principal - L'information a été ajoutée.

Section 14 Température de régulation - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Informations additionnelles - L'information a été ajoutée.
Section 14 Température critique - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Température critique - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Classe de danger + Risque subsidiaire - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Dangereux/Non dangereux pour le transport - L'information a été ajoutée.
Section 14 Coefficient multiplicateur - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Coefficient multiplicateur - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Autres marchandises dangereuses - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Groupe d'emballage - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Groupe d'emballage - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Désignation officielle de transport de l'ONU - L'information a été ajoutée.
Section 14 Réglementations - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Code de ségrégation - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Code de ségrégation - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Précautions particulières - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Précautions particulières - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Catégorie de transport - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Catégorie de transport - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Transport en vrac - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Transport maritime en vrac selon l'Annexe II de la convention Marpol 73/78 et code IBC - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Transport non autorisé - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Transport non autorisé - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 code tunnel - Titre principal - L'information a été ajoutée.
Section 14 Code tunnel - Données réglementaires - L'information a été ajoutée.
Section 14 Numéro ONU Données - L'information a été ajoutée.
Section 14 Numéro ONU - L'information a été ajoutée.
Section 15: Statut de l'autorisation sous REACH: informations sur les ingrédients de l'autorisation SVHC - L'information a été ajoutée.
Section 15: Evaluation de la sécurité chimique - L'information a été ajoutée.
Section 15: Régulations - Inventaires - L'information a été supprimée.
Section 15: Restrictions concernant les informations sur les ingrédients de fabrication - L'information a été ajoutée.
Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée.
- L'information a été modifiée.
Section 16: Disclaimer UK - L'information a été supprimée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volumes des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

Les FDS de 3M en France sont disponibles sur le site www.3m.fr